



Mesdames et Messieurs les étudiants de
l'Université d'Orléans.

Le Président

Affaire suivie par : Directrice Relations Internationales
direction.dri@univ-orleans.fr

Orléans, le 24 novembre 2025

Objet : Note administrative relative aux mesures encadrant la mobilité internationale sortante des étudiants au second semestre de l'année universitaire 2025-26

Cette note a pour objet de préciser les conditions sous lesquelles vous pourrez effectuer une mobilité (stage et formation) à l'international au cours de l'année universitaire 2025-2026.

La double vérification prévaut toujours, avec dans l'ordre : (1) celle des conditions de sécurité garanties par le pays d'accueil puis (2) celle des conditions sanitaires spécifiques liées au pays de destination.

(1) Contexte sécuritaire : Le Ministère de l'Europe et des affaires Etrangères (MEAE) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>) puis rubrique « sécurité » du pays) procède à un référencement des pays en quatre niveaux de dangerosité.

Seuls les déplacements en zone classée verte (vigilance normale) ou jaune (vigilance renforcée) par le MEAE sont autorisés.

L'inscription sur le site internet Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>) est obligatoire afin d'informer le réseau diplomatique de votre présence et recevoir les recommandations nécessaires si la situation dans le pays venait à le justifier.

Valable pour une durée de 6 mois, elle doit être renouvelée pour un séjour se prolongeant au-delà de cette échéance.

(2) Contexte sanitaire : Les déplacements à l'étranger doivent toujours être envisagés avec attention et prévoyance. Ainsi, il est obligatoire de consulter les mesures sanitaires posées au sein du pays d'accueil, notamment s'agissant des conditions d'entrée sur le territoire. Le protocole sanitaire imposé par le pays ou l'université d'accueil doit ainsi être respecté (vaccins etc.).

Il vous est fortement conseillé de souscrire une assurance santé complémentaire couvrant les frais médicaux non pris en charge par l'assurance maladie française valable pour la durée de la mobilité, auprès de l'organisme d'assurance de votre choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad-hoc...), ainsi qu'un contrat d'assistance rapatriement (rapatriement sanitaire, assistance juridique...).

- Pour les **mobilités de formation**, la Direction des relations internationales (pour le Hors-Europe) et les Bureaux des Relations Internationales (Erasmus+) assureront un suivi personnalisé de la situation de chacun.
- Pour les **mobilités de stage**, le bureau des stages/secrétariat de scolarité de la composante (ou le Bureau des Relations Internationales, le cas échéant) vous indiquera les démarches à réaliser s'agissant de votre convention de stage et vous communiquera le lien d'enregistrement et/ou de demande de financement de votre mobilité à effectuer sur l'outil informatique MoveOn.

(1) Contexte Sécuritaire du Pays

(<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> puis rubrique « sécurité du pays)

VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Je pars			Je ne suis pas autorisé à partir
			

(2) Contexte Sanitaire

(3) Avant de partir

UE + Norvège + Islande + Suisse + Liechtenstein + Royaume-Uni	Départements et régions d'outre-mer	Hors-Europe
Je souscris une assurance santé complémentaire + un contrat d'assistance rapatriement + je m'inscris sur le fil Ariane.	Je souscris un contrat d'assistance rapatriement.	Je souscris une assurance santé complémentaire + un contrat d'assistance rapatriement + je m'inscris sur le fil Ariane.

L'université se réserve le droit d'annuler la mobilité si les conditions s'avéraient dégradées au niveau sanitaire ou géopolitique. Dans ce cas, vous seriez contactés par votre Bureau des Relations Internationales ou la Direction des Relations Internationales.

Il est important de noter qu'il n'appartient pas à l'Université de prendre en charge les frais engendrés par une annulation ou par des dispositions particulières à l'entrée du pays d'accueil ou au retour en France (mise en quarantaine, logement temporaire, transport etc.).

Le Président

Éric BLOND

